

AFFIDAVIT

Je, soussignée, SYLVIE SURPRENANT, résidant et domiciliée au [REDACTED]
[REDACTED], étant dûment assermentée, déclare et dis :

1. Je suis Mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse ayant été élue à ce poste en 2005;
2. J'ai été élue sous la bannière du parti politique autorisé « Parti municipal Énergie avec Sylvie Surprenant », parti politique toujours actif et dûment inscrit au Registre des partis du Directeur général des élections du Québec;
3. M. Roger Desbois s'est ravisé en regard de son témoignage donné le 22 mai 2013 devant la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction en fournissant un affidavit le 5 juin 2013 identifiant M. Jean-Guy Gagnon comme la personne à qui il aurait remis à une date indéterminée en 2005 une somme de 5 000,00 \$;
4. Je n'ai jamais eu connaissance de ce soi-disant don de 5 000 \$ a été versé au Parti municipal Énergie avec Sylvie Surprenant et M. Jean-Guy Gagnon n'était pas collecteur de fonds pour le Parti municipal Énergie avec Sylvie Surprenant;
5. Au surplus, M. Jean-Guy Gagnon est maintenant décédé;
6. Concernant l'allégation d'avoir remis 5 000,00 \$ en 2009 à un certain M. Desjardins. Il existe un Louis Desjardins qui faisait bien partie des membres de mon parti en 2009, à titre d'organisateur responsable de la formation et l'encadrement des bénévoles pour le jour des élections. En aucun temps il n'a été responsable du financement de la campagne électorale de mon parti;
7. Je n'ai jamais eu connaissance que ce soi-disant don de 5 000 \$ a été versé au Parti municipal Énergie avec Sylvie Surprenant et n'ai jamais eu connaissance d'être informée de ce don;

.../2

8. Évidemment, je n'ai jamais reçu personnellement ces deux (2) soi-disant dons visés par le présent affidavit.

ET J'AI SIGNÉ, À MONTRÉAL, LE 21 MAI 2015

[Redacted signature area]

Sylvie Surprenant

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 21^e jour de mai 2015

[Redacted name of Commissioner]



Commissaire à l'assermentation pour le Québec

#511105

Date : Le 21 mai 2015

Les commissaires :

L'honorable France Charbonneau, présidente
M. Renaud Lachance, commissaire

SYLVIE SURPRENANT

Requérante

**DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE UNE PREUVE SUITE À LA RÉCEPTION D'UN
PRÉAVIS DE CONCLUSION DÉFAVORABLE**
(art. 85 et 19d des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC))

PAR LES PRÉSENTES, SYLVIE SURPRENANT REQUIERT LA PERMISSION, PAR
L'ENTREMISE DE SON PROCUREUR, ME LOUIS COALLIER DU CABINET DUFRESNE
HÉBERT COMEAU INC., LA PERMISSION DE PRÉSENTER LA PREUVE SUIVANTE :

- Déclaration assermentée de Mme Sylvie Surprenant;

J'ANTICIPE AVOIR BESOIN DE 1 HEURE POUR FAIRE VALOIR LA POSITION DE MA
CLIENTE.

POUR CE MOTIFS, PLAISE AUX COMMISSAIRES :

D'ACCORDER au procureur de la Requérante le droit de faire la preuve exposée à la présente.



Louis Coallier, avocat
DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC.
Procureurs de Sylvie Surprenant